

Réunion d'information

La dématérialisation des marchés publics



Dans la continuité du plan de modernisation et de simplification de l'administration, la nouvelle réglementation des marchés publics impose la réponse électronique obligatoire aux marchés supérieurs à 25.000 € HT dès le 1^{er} octobre 2018.

Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, l'OPHIS, Logidôme, la DGFIP et la CAPEB 63 vous invitent à une réunion d'information sur la dématérialisation des marchés publics,

Le mercredi 26 septembre 2018

De 9 h 00 à 12 h 00

**Dans les locaux de la CAPEB 63,
2 rue Félix Mézard à Clermont-Ferrand**

Réunion d'information

La dématérialisation des marchés publics



Au 1^{er} octobre, dès 25 000 € HT, tous les échanges pendant la procédure de passation d'un marché public devront être dématérialisés.

Concrètement cela recouvre :

- la mise à disposition des documents de la consultation ;
- la réception des candidatures et des offres ;
- tous les échanges avec l'entreprise (questions/réponses) ;
- les notifications des décisions (lettre de rejet, etc.).

Conscient de l'appréhension pouvant découler de cette nouvelle réglementation pour nombre d'entreprises, Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, l'Ophis, Logidôme, la DGFIP et la CAPEB 63 se sont mobilisés pour proposer aux professionnels des outils et des solutions leur permettant de s'approprier la dématérialisation des marchés publics.

BULLETIN D'INSCRIPTION

La dématérialisation des marchés publics

Mercredi 26 septembre 2018

Dans les locaux de la CAPEB
2 rue Félix Mézard à Clermont-Ferrand

Nom, Prénom :

Entreprise :

Activité :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Participera à la réunion d'information

Nombre de personnes :

**Bulletin d'inscription à retourner à la CAPEB 63
avant le lundi 24 septembre 2018**

par courrier : BP 61 – 63019 Clermont-Fd cedex 2

par fax : 04.73.24.98.51

par mail : capeb63@capeb63.fr